068-226800019-20140221-0000012761-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 26/02/2014

Réception par le Prefet : 26/02/2014

Publication: 28/02/2014

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de





Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2014-2-2-9

Séance du vendredi 21 février 2014

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE CERCLE GUTENBERG

La Commission Permanente du Conseil Général,

l'Assemblée

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution par anticipation des budgets des collectivités territoriales,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2013-5-1-1 du 5 décembre 2013 relative à l'exécution par anticipation du budget départemental,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ➤ Décide d'accorder une subvention de fonctionnement de 3 000 € au Cercle Gutenberg pour l'organisation du Prix Guy OURISSON,
- Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le Programme F725, chapitre 65, fonction 23, nature 6574 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions

Service du Développement Economique, Universitaire et du Tourisme

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 FÉVRIER 2014

Fonds de soutien aux colloques scientifiques PROGRAMME 2014

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire	CORIOLIS
FSC03652	ASSOCIATION CERCLE GUTENBERG organisation du prix Guy OURISSON Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 3 000,00 € CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN : 3 000,00 € COMMUNAUTE URBAINE DE STRASBOURG : 3 000,00 €	3 000,00	2014 – F725 - 35309

Total 3 000,00